



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN :  
CONFÉDÉRATION CGT, UD CGT DE PARIS ET LIGUE  
DES DROITS DE L'HOMME**

**CONSEIL D'ÉTAT : CARTE BLANCHE AU GOUVERNEMENT POUR CONTINUER À  
BLESSER DES MANIFESTANTS**

La Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la CGT et son Union départementale CGT du 75, avec de nombreuses autres organisations (le syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature, l'UNEF, l'UNL-SD, et l'union syndicale solidaires) avaient saisi le Conseil d'État pour faire interdire l'usage des Lanceurs de balle de défense 40 (LBD 40) par les forces de l'ordre pendant les manifestations.

Les LBD 40 ont déjà fait 193 blessés dont certains très grièvement. Ces armes ne sont pas appropriées à une utilisation lors de manifestation et mettent les citoyens gravement en danger.

En effet, ces armes sont prévues pour être utilisées dans certaines conditions uniquement (cibles non mobiles, pose d'un genou à terre, les tiers à la cible doivent être hors d'atteinte, etc.). Conditions qui ne sont, par définition, presque jamais réunies pendant les manifestations lors desquelles les personnes se déplacent en permanence et en groupes resserrés. Il est donc très difficile de viser précisément une personne en particulier et une partie du corps. C'est ainsi que nous comptons aujourd'hui 189 personnes touchées à la tête, sur les 193 blessés par LBD, alors qu'il est interdit de viser la tête.

C'est ce que nos organisations ont soutenu devant le Conseil d'État qui n'a pas retenu notre argumentaire pour interdire l'usage de ces armes. Le Conseil d'État considère, quant à lui, dans son arrêt du 24 juillet 2019, que l'usage de la violence par certains manifestants justifie pleinement l'utilisation des LBD 40. Enfin, son utilisation serait parfaitement proportionnée et les blessures graves relèveraient exclusivement de la responsabilité individuelle des membres de force de l'ordre qui auraient éventuellement mal respecté les conditions d'utilisation.

Il renvoie donc les responsabilités à des individus alors que c'est bien la doctrine de maintien de l'ordre prônée par le ministère de l'Intérieur qui pose problème et l'utilisation d'armes dangereuses lors de manifestation.

La LDH et la CGT continueront de dénoncer l'usage de toute arme dangereuse qui porte atteinte à l'intégrité physique et à la liberté de manifester et continueront de se battre pour les faire interdire.

Montreuil, le 31 juillet 2019